

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :			
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	a. Éoliennes et hydroliennes	775
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	10	b. Par la loi	738 283	b. Centrales électriques	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	13	Taxe foncière non bâtie :		c. Centrales photovoltaïques	4 397
d. Locaux industriels	18 295	a. Par le conseil communautaire	0	d. Centrales hydrauliques	33 711
Taxe foncière non bâtie	135	b. Par la loi (terres agricoles)	292 758	e. Transformateurs électriques	31 461
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	0	f. Stations radioélectriques	88 851
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cofinancement foncière des entreprises :		g. Installations gazières et autres	4 224
b. Dotation pour Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	25 800	5. RÉFORMES FISCALES	
Cofinancement foncière des entreprises :		b. Par la loi	1 264 628	Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	1 459	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0007720147 %
b. Base minimum	29 904	a. Hors résid. principales et log. vacants	6 010 373	b. TVA prévisionnelle	1 660 097
c. Locaux industriels	299 890	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX	
d. Autres allocations	686			a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national	26,56
DTCE (Métropole du Grand-Lyon)	>>>			b. Taux plafond de 2023	53,12
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX		CFE éolienne	
6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS				CFE unique ou de zone	
Taux maximum :				Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. De droit commun	>>>			a. National	>>>
b. Dérogatoire	>>>			b. De l'EPCI	>>>
c. Avec rattrapage	>>>			Taux maximum de la majoration spéciale	
d. Avec capitalisation	>>>			6.5. DIMINUTION SANS LIEN	
e. Avec majoration spéciale	>>>			Année antérieure à 2023 au titre de laquelle... :	
Taux moyens pondérés :				a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>			b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>			Taux moyens de référence au niveau national :	
6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN				a. Taxe foncière bâtie	0,997367
a. Taxe foncière bâtie	>>>			b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	0,997700
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>				

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	13 630 096	2,15		14 621 000	314 352	2,21	823 124
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 107 456	2,52		1 186 000	29 887	2,53	30 717
Taxe d'habitation additionnelle	5 611 929	11,16		6 010 373	670 758	11,47	689 390
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	2 106 591	30,00		2 165 000	649 500	30,00	649 500
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>				1 014 997	Total	1 692 731

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Produits attendus 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle	1 014 997		
CFE additionnelle			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>		
CFE éolienne	>>>		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 660 097	163 419	77 899	10 234	350 392	0	- 864 466	1

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
1 692 731		1 397 575		3 090 306

À GUERET
 Le 13 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 Luc ESTRUCH

À MABBAUD
 Le 27/03/2023
 Pour le Maire,
 Le Président

